
BUDGET DU MANITOBA 2011

Les documents offerts en français sur le site Internet www.gov.mb.ca/finance/index.fr.html comprennent :

- Discours du Budget 2011 du Manitoba
- Budget 2011
- Accroître la capacité d'innovation du Manitoba
- Éducation et formation professionnelle -
Investissement dans les futurs succès des jeunes et des familles du Manitoba
- Plan économique quinquennal du Manitoba
- Budget des dépenses et des recettes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012
- Bulletin de nouvelles fiscales
- Rapports financiers
- Points saillants de l'économie du Manitoba
- Statistiques économiques

Des arrangements spéciaux peuvent être pris pour obtenir des sections du présent document dans des formats différents destinés aux personnes atteintes d'une incapacité visuelle.

**This document is available on the Internet at www.gov.mb.ca/finance
Information available at this site includes:**

- The 2011 Manitoba Budget Address
- Budget 2011
- Budget Papers
 - A Economic Review and Outlook
Expanding Manitoba's Capacity for Innovation
 - B Supplementary Financial Information
 - C Taxation Adjustments
The Manitoba Advantage
Age-Friendly Manitoba: The Golden Years
 - D An Update on Fiscal Transfer Arrangements
 - E Education and Training - Investing in the Future Success of Manitoba Youth and Families
- Manitoba's Five-Year Economic Plan
- Estimates of Expenditure and Revenue for the Fiscal Year Ending March 31, 2012
- Tax News
- Financial Reports
- Economic Highlights
- Economic Statistics

By special arrangement, sections of this document can be provided in alternative format for visually impaired persons requiring the information.



Imprimé sur du papier recyclé.

ISSN 1913 - 2492

BUDGET 2011

Table des matières

BUDGET SOMMAIRE 2011-2012.....	1
STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE	7
ANNEXES	
1 STATISTIQUES FINANCIÈRES SOMMAIRES DU MANITOBA	21
2 BUDGET SOMMAIRE - GUIDE DE L'UTILISATEUR	25
3 ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE (PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT).....	35

■ AVANT-PROPOS

Le Budget 2011 fournit un aperçu financier du périmètre comptable du gouvernement, qui inclut les opérations fondamentales du gouvernement, les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges. Le Budget sommaire du Manitoba est conforme aux normes comptables établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et respecte entièrement les principes comptables généralement reconnus (PCGR). Un budget sommaire présente un portrait particulièrement complet de la façon dont le gouvernement provincial et les entités qui y sont liées fonctionnent dans leur ensemble et du coût global de la prestation de services et de programmes à la population du Manitoba.

Par souci de transparence et par respect de l'obligation de rendre compte, les tableaux 1 et 2 du présent document montrent les détails du Budget sommaire et la conciliation avec les dépenses et les recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement.

En outre, le Budget 2011 contient la version actualisée de la Stratégie de gestion financière, une stratégie qui énonce les priorités du gouvernement en matière de gestion des finances, ainsi qu'un ou plusieurs résultats mesurables pour chacune des priorités. Un rapport sur ces résultats sera présenté à l'automne 2012.

Les renseignements fournis dans le présent document aideront le public à apprécier le contexte fiscal et l'état de la situation financière de la Province.

BUDGET SOMMAIRE 2011-2012

BUDGET SOMMAIRE

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012

avec données comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

	Budget	Prévisions de	Budget	Variation en % pour	
	<u>2011-2012</u>	<u>2010-2011</u>	<u>2010-2011</u>	Prévisions	Budget
	(en millions de dollars)			rapport à 2010-2011	
SOURCES DE RECETTES					
Impôts	3 148	2 916	2 667	8,0 %	18,0 %
Autres taxes et impôts	3 510	3 404	3 385	3,1 %	3,7 %
Droits et autres recettes	1 771	1 745	1 765	1,5 %	0,3 %
Transferts fédéraux	3 945	4 086	4 064	(3,5 %)	(2,9 %)
Recettes nettes des entreprises publiques	781	752	699	3,9 %	11,7 %
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	<u>239</u>	<u>227</u>	<u>217</u>	5,3 %	10,1 %
TOTAL DES RECETTES	<u>13 394</u>	<u>13 130</u>	<u>12 797</u>	2,0 %	4,7 %
SECTEURS DE DÉPENSES					
Santé et Vie saine	5 387	5 125	5 100	5,1 %	5,6 %
Éducation	3 560	3 406	3 447	4,5 %	3,3 %
Services à la famille et Consommation	1 402	1 392	1 323	0,7 %	6,0 %
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 908	1 944	1 821	(1,9 %)	4,8 %
Justice et autres dépenses	910	1 027	940	(11,4 %)	(3,2 %)
Service de la dette	<u>807</u>	<u>762</u>	<u>776</u>	5,9 %	4,0 %
TOTAL DES DÉPENSES	<u>13 974</u>	<u>13 656</u>	<u>13 407</u>	2,3 %	4,2 %
Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice	<u>(145)</u>	<u>(70)</u>	<u>(65)</u>		
Résultat net pour l'exercice	(435)	(456)	(545)		
Réserve pour l'inondation printanière de 2011					
Dépenses	(30)	(11)	-		
Recouvrement – Accords d'aide financière en cas de catastrophe	<u>27</u>	<u>-</u>	<u>-</u>		
Total – Réserve pour l'inondation printanière de 2011	<u>(3)</u>	<u>(11)</u>	<u>-</u>		
RECETTES (PERTES) NETTES	<u>(438)</u>	<u>(467)</u>	<u>(545)</u>		

NOTES :

- Les chiffres du Budget 2010-2011 initialement présentés dans le Discours du Budget 2010 et les prévisions de 2010-2011 publiées dans le rapport financier du troisième trimestre ont été rajustés de manière à être conformes à la présentation actuelle du périmètre comptable du gouvernement.
- Les détails sur les recettes et les dépenses pour l'exercice 2011-2012 et la conciliation avec les sommes indiquées pour les opérations fondamentales du gouvernement se trouvent dans les tableaux 1 et 2.
- Les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice pourraient constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.
- Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

■ BUDGET SOMMAIRE 2011-2012

Recettes

Les recettes en 2011-2012 devraient totaliser 264 millions de dollars de plus que les prévisions de 2010-2011, soit 2,0 %.

Les recettes de la catégorie Impôts devraient croître de 232 millions de dollars relativement aux prévisions budgétaires, une hausse composée de 139 millions de dollars d'impôts sur le revenu des particuliers attribuable à une amélioration des revenus personnels et de 93 millions de dollars d'impôts sur les bénéficiaires des sociétés en raison de la progression attendue des bénéficiaires des sociétés. Dans la catégorie Autres taxes et impôts, le Budget 2011 prévoit une hausse de 106 millions de dollars, soit 3,1 %, par rapport aux prévisions de 2010-2011, en raison d'une croissance projetée des recettes tirées de la taxe sur les ventes au détail, d'une augmentation prévue de 20 millions de dollars des recettes provenant de la taxe sur le tabac et des 5 millions de dollars additionnels que devraient apporter les taxes sur les carburants. Quant aux recettes d'impôts divers sur les corporations, on prévoit un recul de 34 millions de dollars, principalement en raison de l'élimination de l'impôt général sur le capital des corporations. En outre, par rapport à ce que l'on prévoyait, la catégorie Droits et autres recettes devrait afficher une croissance de 26 millions de dollars, soit 1,5 %, et les recettes nettes des entreprises publiques devraient enregistrer une hausse de 29 millions de dollars, soit 3,9 %. Quant aux transferts fédéraux, on prévoit qu'ils seront inférieurs aux prévisions de 2010-2011 de 141 millions de dollars, soit 3,5 %, essentiellement en raison du terme du financement destiné à la stimulation économique.

Dépenses

Le total des dépenses budgétées affiche une hausse de 318 millions de dollars, soit 2,3 %, par rapport aux prévisions de 2010-2011.

Toujours par rapport aux prévisions budgétaires, l'augmentation des dépenses pour la santé et la vie saine est de 262 millions de dollars, soit 5,1 %; les dépenses liées à l'éducation augmentent de 154 millions de dollars, soit 4,5 %; les dépenses dans le secteur des services à la famille et de la consommation grimpent de 10 millions, soit 0,7 %; les dépenses pour le développement des communautés, de l'économie et des ressources seront réduites de 36 millions de dollars, soit 1,9 %; les dépenses du ministère de la Justice augmentent de 2 millions de dollars, soit 0,5 %. Dans l'ensemble, les dépenses dans le secteur de la justice et des autres dépenses diminueront de 117 millions par rapport aux prévisions de 2010-2011, compte tenu de la réduction des fonds de stimulation économique. Les frais de service de la dette devraient pour leur part être de 45 millions de dollars supérieurs à ce que l'on avait prévu l'exercice précédent¹.

Dans le Budget 2011, les services à la population représentent 78,7 % des dépenses.

- Les dépenses pour la santé et la vie saine comptent pour 38,6 % du total des dépenses.
- Les dépenses pour l'éducation représentent 25,4 % du total des dépenses, y compris les dépenses pour les écoles publiques et pour les établissements postsecondaires.
- Les dépenses pour les ministères des Services à la famille et de la Consommation, du Logement et du Développement communautaire et de la Justice correspondent à 14,7 % du total des dépenses.

Réserve pour l'inondation printanière de 2011

La réserve pour l'inondation printanière de 2011 comprend 30 millions de dollars destinés à des dépenses éventuelles pour lesquelles on prévoit un recouvrement de 27 millions de dollars auprès du gouvernement du Canada, en vertu des Accords d'aide en cas de catastrophe, ce qui représente une dépense nette de 3 millions de dollars.

Les dépenses de 11 millions de dollars inscrites dans les prévisions de 2010-2011 représentaient des coûts de planification et de préparation. Ces dépenses visent à atténuer l'impact de l'inondation printanière en 2011-2012.

¹ Les frais de service de la dette devraient représenter 6,0 cents par dollar de recettes en 2011-2012, soit une réduction de 54,5 % comparativement aux 13,2 cents par dollar qu'ils représentaient en 1999-2000.

Tableau 1

Budget sommaire des recettes : Détails et conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 (en milliers de dollars)

Sources de recettes	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des recettes	et recettes d'autres entités comptables	
Impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers	2 724 800	-	2 724 800
Impôt sur les bénéfices des sociétés	423 400	-	423 400
Sous-total – Impôts	<u>3 148 200</u>	<u>-</u>	<u>3 148 200</u>
Autres taxes et impôts			
Impôts divers sur les corporations	188 000	-	188 000
Taxes sur les carburants	247 200	19 600	266 800
Taxe sur les transferts fonciers	62 500	-	62 500
Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé	395 400	(101 356)	294 044
Taxe minière	35 000	-	35 000
Taxe sur les ventes au détail	1 671 100	-	1 671 100
Taxe sur le tabac	253 400	-	253 400
Autres taxes et impôts	11 490	-	11 490
Impôts fonciers en matière d'éducation	-	727 509	727 509
Sous-total – Autres taxes et impôts	<u>2 864 090</u>	<u>645 753</u>	<u>3 509 843</u>
Droits et autres recettes			
Amendes et frais et autres frais de justice	50 582	-	50 582
Minéraux et pétrole	22 314	-	22 314
Permis et droits – Automobiles et transports routiers	130 026	-	130 026
Parcs – Foresterie et conservation (autres droits)	29 379	-	29 379
Loyer de l'énergie électrique	115 000	-	115 000
Frais de service et frais divers	135 842	1 085 860	1 221 702
Partage des recettes des organismes de service spécial	26 180	(26 180)	-
Droits de scolarité	-	202 453	202 453
Sous-total – Droits et autres recettes	<u>509 323</u>	<u>1 262 133</u>	<u>1 771 456</u>
Transferts fédéraux			
Péréquation	1 941 700	-	1 941 700
Transfert canadien en matière de santé (TCS)	1 002 200	-	1 002 200
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)	416 000	-	416 000
Fonds pour la santé	9 000	-	9 000
Renouvellement de l'infrastructure	66 500	-	66 500
Stimulation économique	17 903	-	17 903
Agrandissement du canal de dérivation du Manitoba	22 491	-	22 491
Coûts partagés et autres transferts	172 022	296 834	468 856
Sous-total – Transferts fédéraux	<u>3 647 816</u>	<u>296 834</u>	<u>3 944 650</u>
Recettes nettes des entreprises publiques			
Société des alcools du Manitoba	254 800	-	254 800
Corporation manitobaine des loteries	348 300	-	348 300
Hydro-Manitoba	-	134 000	134 000
Commission des accidents du travail	-	13 696	13 696
Société d'assurance publique du Manitoba	-	30 000	30 000
Sous-total – Recettes nettes des entreprises publiques	<u>603 100</u>	<u>177 696</u>	<u>780 796</u>
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	-	239 483	239 483
Total – Budget des recettes	<u>10 772 529</u>	<u>2 621 899</u>	<u>13 394 428</u>

Tableau 2

Budget sommaire des dépenses – Détails et conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement et résultat du Budget sommaire

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 (en milliers de dollars)

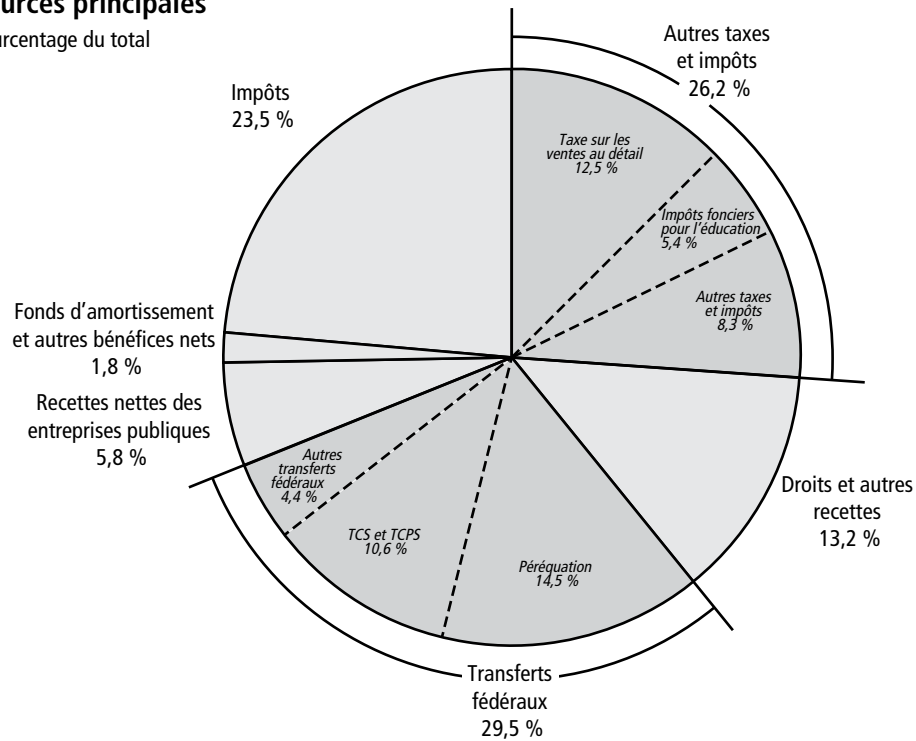
Secteur ou ministère	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des dépenses	et dépenses d'autres entités comptables	
Santé et Vie saine			
Santé	4 925 016	378 496	5 303 512
Vie saine, Jeunesse et Aînés	77 897	5 263	83 160
Total – Santé et Vie saine	<u>5 002 913</u>	<u>383 759</u>	<u>5 386 672</u>
Éducation			
Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	661 237	468 564	1 129 801
Éducation	1 586 218	844 599	2 430 817
Total – Éducation	<u>2 247 455</u>	<u>1 313 163</u>	<u>3 560 618</u>
Services à la famille et Consommation	<u>1 388 417</u>	14 111	1 402 528
Développement des communautés, de l'économie et des ressources			
Affaires autochtones et du Nord	38 051	(263)	37 788
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales	228 299	200 883	429 182
Conservation	126 582	1 904	128 486
Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce	134 567	3 702	138 269
Logement et Développement communautaire	82 326	128 608	210 934
Infrastructure et Transports	594 299	(88 015)	506 284
Innovation, Énergie et Mines	87 658	29 936	117 594
Administrations locales	307 552	(1 558)	305 994
Gestion des ressources hydriques	35 250	(1 903)	33 347
Total – Développement des communautés, de l'économie et des ressources	<u>1 634 584</u>	<u>273 294</u>	<u>1 907 878</u>
Justice et autres dépenses			
Assemblée législative	55 284	(1 175)	54 109
Conseil exécutif	2 827	(87)	2 740
Commission de la fonction publique	21 656	910	22 566
Culture, Patrimoine et Tourisme	64 100	5 458	69 558
Régimes de retraite de la fonction publique et autres frais	15 817	61 999	77 816
Finances	86 593	3 259	89 852
Justice	427 743	14 777	442 520
Travail et Immigration	58 761	7 268	66 029
Sport	11 959	215	12 174
Crédits d'autorisation	42 305	-	42 305
Autres crédits	30 151	-	30 151
Total – Justice et autres dépenses	<u>817 196</u>	<u>92 624</u>	<u>909 820</u>
Service de la dette	<u>257 785</u>	<u>548 827</u>	<u>806 612</u>
Total – Budget des dépenses	<u>11 348 350</u>	<u>2 625 778</u>	<u>13 974 128</u>
Soustraire : Total – Budget des recettes (Tableau 1)	<u>10 772 529</u>	<u>2 621 899</u>	<u>13 394 428</u>
Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice	(65 000)	(80 000)	(145 000)
Résultat net pour l'exercice	<u>(510 821)</u>	<u>76 121</u>	<u>(434 700)</u>
Réserve pour l'inondation printanière de 2011			
Dépenses	(30 000)	-	(30 000)
Recouvrement – Accords d'aide financière en cas de catastrophe	27 000	-	27 000
Total – Réserve pour l'inondation printanière de 2011	<u>(3 000)</u>	<u>-</u>	<u>(3 000)</u>
Transfert du compte de stabilisation des revenus	<u>49 500</u>	<u>(49 500)</u>	<u>-</u>
RECETTES (PERTES) NETTES	<u>(464 321)</u>	<u>26 621</u>	<u>(437 700)</u>

NOTE : les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice pourraient constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.

Recettes en 2011-2012

Sources principales

Pourcentage du total

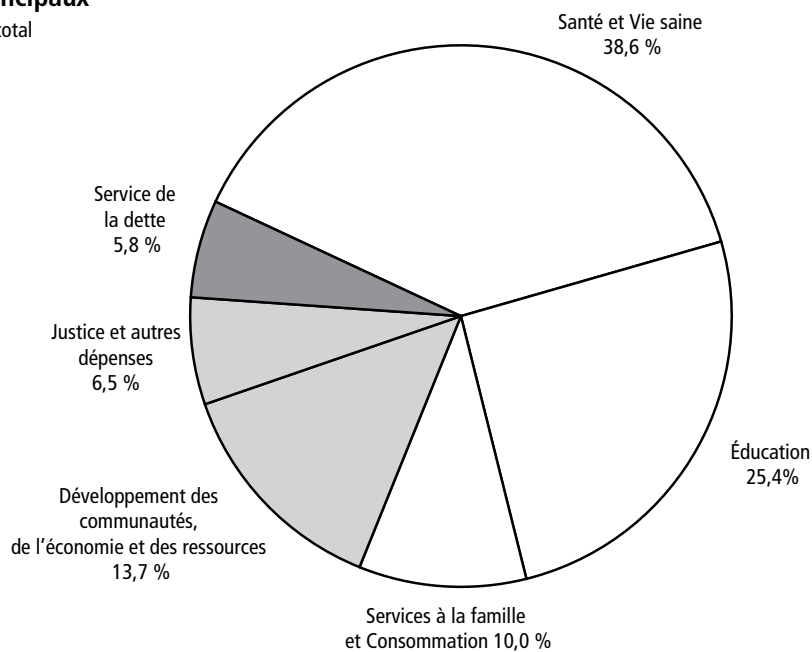


Ne comprend pas les sommes liées à l'inondation printanière de 2011.

Dépenses en 2011-2012

Secteurs principaux

Pourcentage du total



Ne comprend pas les sommes liées à l'inondation printanière de 2011.

STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE

■ PRIORITÉS DE GESTION FINANCIÈRE

La Stratégie de gestion financière énonce les priorités du gouvernement en matière de gestion des finances. Ces priorités sont au nombre de cinq et sont chacune assortie d'un ou de plusieurs résultats mesurables. Chacun des résultats mesurables comprend des objectifs pour l'exercice en cours et les années à venir.

En 2011-2012, la Stratégie de gestion financière demeure centrée sur les domaines prioritaires établis les exercices antérieurs et reflète la mise en œuvre du Plan économique quinquennal du Manitoba.

PRIORITÉ DE GESTION FINANCIÈRE	RÉSULTATS MESURABLES
La transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière	<ul style="list-style-type: none"> • Les recettes nettes sommairess • Le respect de l'obligation de rendre compte relative aux dépenses et aux recettes des opérations fondamentales du gouvernement
Un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Les cotes de crédit • Les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) • Le renforcement de la gestion des ressources publiques
La gestion de la dette	<ul style="list-style-type: none"> • La réduction de la dette • Le rapport dette nette/PIB
Le renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> • Les investissements en immobilisations
La gestion de la performance	<ul style="list-style-type: none"> • La poursuite du développement de la capacité de gestion de la performance

■ **DOMAINE PRIORITAIRE :** **LA TRANSPARENCE, L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET** **LA DISCIPLINE FINANCIÈRE**

Le gouvernement met en œuvre de nombreuses mesures visant à respecter ses obligations de rendre compte et à maintenir la discipline financière, entre autres :

- la production d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), et ce, depuis le 31 mars 2005;
- la mise en œuvre en 2007-2008 d'un processus de production de rapports et de budgets sommaires afin de présenter des renseignements complets sur le coût global de la prestation de services et de programmes à la population du Manitoba et la façon dont fonctionne le périmètre comptable du gouvernement dans son ensemble;
- la publication d'une stratégie de gestion financière dans le cadre du budget annuel et d'un rapport sur les résultats dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice financier;
- la mise en œuvre de la présentation de rapports financiers trimestriels sommaires conformes aux PCGR depuis 2009-2010;
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans visant à éliminer la dette de type général et les obligations découlant des régimes de retraite;
- le financement de la part de l'employeur des cotisations pour le service courant de tous les employés;
- la présentation d'un plan pluriannuel dans le Budget 2010 pour limiter l'incidence du ralentissement économique mondial sur la province.

Dans le Budget 2011, le gouvernement maintient son engagement en ce qui concerne la transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière et y met à jour son plan pluriannuel pour l'exercice 2011-2012 et les exercices ultérieurs.

Résultat mesurable — Les recettes nettes sommaires

Des gouvernements dans le monde entier ont été touchés par le ralentissement économique, la pire récession mondiale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Comme le gouvernement du Manitoba, de nombreux gouvernements doivent composer avec des déficits budgétaires tout en travaillant à stimuler l'économie et à gérer les dépenses.

Bien que l'économie manitobaine soit demeurée l'une des plus stables au Canada, il n'y avait pas de solution rapide aux pressions financières subies par la Province. Devant l'incertitude, le Manitoba a présenté dans le Budget 2010 un plan économique quinquennal qui prévoyait les points suivants :

- investir dans les services de première ligne essentiels en continuant d'améliorer les soins de santé, l'éducation et la formation, les services de police et le soutien aux familles;
- stimuler la croissance économique en améliorant l'infrastructure de base pour créer des emplois et en investissant dans l'innovation afin d'assurer un avenir prospère;
- gérer les dépenses gouvernementales de manière stratégique afin que les priorités des Manitobaines et Manitobains passent en premier;
- rétablir l'équilibre budgétaire et revenir à un solde positif au plus tard dans le Budget 2014;
- maintenir l'abordabilité afin que le Manitoba demeure l'un des meilleurs endroits où vivre, travailler et élever une famille.

Des défis considérables attendent l'économie du Manitoba et celles du reste du Canada en 2011 et en 2012 tant en raison de la conjoncture intérieure que du contexte mondial. Compte tenu d'une progression de l'économie en 2011 largement conforme aux prévisions du Budget 2010, le Manitoba maintiendra sa stratégie quinquennale de rétablissement de l'équilibre budgétaire et du retour à un solde positif dans le Budget 2014.

Plan économique quinquennal du Manitoba

	<u>Année 1</u>	<u>Année 2</u>	<u>Année 3</u>	<u>Année 4</u>	<u>Année 5</u>
	<u>Prévisions de 2010-2011</u>	<u>Budget 2011-2012</u>	<u>Projections de 2012-2013</u>	<u>Projections de 2013-2014</u>	<u>Projections de 2014-2015</u>
	(en millions de dollars)				
RECETTES					
Opérations fondamentales du gouvernement ¹	10 496	10 799	11 096	11 563	12 151
Autres entités comptables*	2 634	2 622	2 620	2 696	2 740
TOTAL DES RECETTES	<u>13 130</u>	<u>13 421</u>	<u>13 716</u>	<u>14 259</u>	<u>14 891</u>
DÉPENSES					
Programmes et services fondamentaux du gouvernement ¹	11 030	11 378	11 581	11 849	12 106
Autres entités comptables*	2 637	2 626	2 625	2 701	2 745
TOTAL DES DÉPENSES	<u>13 667</u>	<u>14 004</u>	<u>14 206</u>	<u>14 550</u>	<u>14 851</u>
Ressources non utilisées et rajustement en cours d'exercice **	<u>(70)</u>	<u>(145)</u>	<u>(145)</u>	<u>(145)</u>	<u>(145)</u>
RECETTES (PERTES) NETTES SOMMAIRES	<u><u>(467)</u></u>	<u><u>(438)</u></u>	<u><u>(345)</u></u>	<u><u>(146)</u></u>	<u><u>185</u></u>

1 Comprend des dépenses éventuelles de 30 millions de dollars pour l'inondation printanière de 2011, lesquelles sont compensées par des recettes de 27 millions de dollars.

* Compte tenu des rajustements de consolidation.

** Les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice pourraient constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.

Le plan prévoit que les recettes des entreprises publiques augmenteront en moyenne de 3,5 % annuellement de 2011-2012 à 2014-2015, tandis que les dépenses de ces mêmes entreprises publiques devraient connaître une croissance moyenne annuelle de 2,0 % pendant la même période.

En ce qui concerne les opérations fondamentales du gouvernement de 2011-2012 à 2014-2015, les recettes devraient progresser en moyenne de 4,0 % annuellement et la hausse annuelle des dépenses devrait se limiter en moyenne à 2,1 %.

Les projections relatives aux opérations fondamentales du gouvernement tiennent compte de l'engagement de la Province à revenir à un solde positif sans que les services de première ligne essentiels aux familles du Manitoba subissent de répercussions négatives. Étant donné le raffermissement de la reprise à la fin de l'année 2010, les projections de recettes du Budget 2011 se sont améliorées et les sommes supplémentaires prévues sont affectées à des investissements clés qui soutiennent la croissance économique de la province. De plus, devant les défis considérables qui restent à relever, ce n'est pas le moment de réduire les mesures entreprises, mais plutôt d'agir avec assurance pour soutenir la croissance de l'économie et protéger les services de première ligne.

Comme l'indique son plan quinquennal, le gouvernement du Manitoba est déterminé à ce que ses recettes nettes sommaières affichent un solde positif à moyen terme à l'aide des mesures suivantes :

- la gestion stratégique des dépenses et l'établissement d'un ordre de priorité pour celles-ci;
- la négociation d'un gel des salaires des fonctionnaires en 2011-2012;
- le maintien dans l'ensemble du gouvernement du resserrement des dépenses de fonctionnement et des coûts salariaux discrétionnaires;
- la réduction du traitement des ministres;

- un deuxième exercice de gel des salaires des membres de l'Assemblée législative, de leur personnel et des hauts fonctionnaires;
- la poursuite des efforts en vue de trouver de nouvelles manières d'offrir des services innovateurs et rentables;
- l'utilisation de sommes du compte de stabilisation des revenus pour rembourser une partie de la dette et des frais d'intérêt associés au manque à gagner des opérations fondamentales du gouvernement pendant la période de relance de l'économie.

Le plan responsable de retour à l'équilibre en cinq ans se traduit par des dispositions législatives qui prévoient :

- l'obligation d'éliminer le manque à gagner budgétaire en quatre ans et de revenir à un solde positif en 2014-2015;
- le maintien de l'obligation législative de présenter des budgets équilibrés par la suite;
- des exigences de remboursement de la dette plus élevées que dans les mesures législatives antérieures;
- le maintien du référendum obligatoire pour les augmentations de taxes ou d'impôts importants.

Une stratégie de gestion financière annuelle et un rapport sur les résultats continueront d'être publiés. De plus, des rapports financiers en cours d'exercice présenteront l'état des progrès dans la réalisation du plan de relance de l'économie du Manitoba.

Résultat mesurable — Le respect de l'obligation de rendre compte relative aux dépenses et aux recettes des opérations fondamentales du gouvernement

Des dispositions législatives exigent du gouvernement qu'il produise un sommaire des dépenses et des recettes prévues relativement à ses opérations fondamentales dans le cadre de sa stratégie de gestion financière. Le présent sommaire est conforme au budget principal des dépenses et des recettes de l'exercice.

Bien que, dans le Budget 2011, les dépenses des opérations fondamentales du gouvernement excèdent les recettes, le Plan économique quinquennal prévoit un renversement de la situation au plus tard dans le Budget 2014. Les projections comprennent l'affectation de sommes du compte de stabilisation des revenus pour financer l'écoFiducie et des programmes du secteur de la santé, à partir de fonds du gouvernement fédéral, la réserve pour l'inondation printanière éventuelle de 2011 ainsi que les frais de service de la dette découlant des déficits des opérations fondamentales du gouvernement pendant la période de relance économique.

Dépenses et recettes se rapportant aux opérations fondamentales du gouvernement en 2011-2012

	Millions de dollars
Recettes	10 772
Dépenses	11 348
Ressources non utilisées et rajustements en cours d'exercice	(65)
	<u>(511)</u>
Réserve pour l'inondation printanière de 2011	
Dépenses de la lutte contre l'inondation	(30)
Recouvrement – Programme fédéral d'aide financière en cas de catastrophe	27
	<u>(3)</u>
Transfert du compte de stabilisation des revenus	
Programmes du secteur de la santé	25
ÉcoFiducie	8
Service de la dette	14
Réserve pour l'inondation printanière de 2011	3
Résultat net	<u><u>(464)</u></u>

Les données de fin d'exercice sur les recettes et les dépenses se rapportant aux opérations fondamentales du gouvernement pour 2011-2012 seront présentées dans le rapport sur les résultats de la Stratégie de gestion financière, dont le dépôt est prévu à l'automne 2012.

■ DOMAINE PRIORITAIRE – UN GOUVERNEMENT STABLE ET À LA MESURE DE NOS MOYENS

Le gouvernement du Manitoba continue de figurer parmi les gouvernements les plus performants au Canada. Le maintien du caractère abordable des programmes passe par l'amélioration continue de la façon dont le gouvernement fonctionne et assure la prestation de services.

Le Manitoba utilise ses recettes publiques de manière efficace et efficiente afin d'offrir des services et des programmes gouvernementaux abordables. Le Manitoba a occupé ces cinq dernières années le quatrième rang des provinces ayant la plus faible augmentation des dépenses par habitant.

Tenant compte du climat économique difficile, le gouvernement continuera de gérer prudemment les dépenses en veillant à ce que sa gestion n'ait pas de répercussions négatives sur les services de première ligne.

Résultat mesurable – Les cotes de crédit

Le Manitoba continue de garder sa bonne réputation sur le plan de la responsabilité financière. La Province utilise une approche mesurée pour rembourser la dette et l'obligation découlant des régimes de retraite, tout en s'efforçant de satisfaire les besoins dans le domaine de la santé et dans divers domaines, et son approche reçoit un accueil positif de la part des agences d'évaluation du crédit.

Cet accueil s'est traduit par des hausses des cotes de crédit que lui ont accordées les agences Moody's Investors Service et Standard & Poor's en 2007, et une confirmation par ces mêmes agences de la qualité du crédit de la Province au cours des trois dernières années.

Pendant la période de reprise économique et financière, l'économie stable et diversifiée du Manitoba, sa situation financière solide et sa détermination à gérer les finances publiques de manière responsable contribueront à assurer des perspectives de crédit stables en 2011. Les agences d'évaluation du crédit connaissent les conditions économiques difficiles auxquelles sont confrontées toutes les provinces du Canada. Le plan quinquennal du Manitoba comprend une stratégie pour rembourser la dette pendant le rétablissement de l'équilibre budgétaire. Compte tenu des cotes de crédit actuelles de la Province, de la réussite initiale du plan de relance économique et de l'engagement à revenir à un solde positif, les cotes de crédit devraient demeurer inchangées pendant l'exercice.

Le gouvernement du Manitoba demeure résolu à continuer de gérer ses finances de façon responsable afin de maintenir ou d'améliorer ses cotes de crédit.

Agence d'évaluation du crédit	Cote 2005	Cote 2006	Cote 2007	Cote 2008	Cote 2009	Cote 2010	Cote 2011
DBRS	A (élevée)	A (élevée)	A (élevée)	A (élevée)	A (élevée)	A (élevée)	A (élevée)
Moody's	Aa2	Aa2	Aa1	Aa1	Aa1	Aa1	Aa1
Standard & Poor's	AA-	AA-	AA-(positive)	AA	AA	AA	AA

NOTE : Au 31 mars (fin de l'exercice financier).

Résultat mesurable – Les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

Le maintien d'un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens implique une gestion de la hausse des dépenses pour répondre à la demande croissante de services de qualité. Le ratio des dépenses totales en pourcentage du PIB constitue une façon efficace de mesurer l'adéquation des dépenses. Ce ratio est resté relativement stable au cours des quatre derniers exercices et on prévoit dans le Budget 2011 qu'il recommencera à diminuer.

Les ratios des dépenses en pourcentage du PIB figurent dans le tableau qui suit ainsi qu'à l'annexe 1 (Statistiques financières sommaires).

	Chiffres réels de 2006-07	Chiffres réels de 2007-08	Chiffres réels de 2008-09	Chiffres réels de 2009-10	Prévisions de 2010-11	Budget 2011-12	Projections pour 2012-13
Programmes fondamentaux du gouvernement	18,8 %	18,7 %	19,1 %	20,3 %	20,2 %	19,7 %	19,0 %
Autres entités comptables	3,7 %	4,0 %	3,3 %	3,5 %	4,0 %	3,7 %	3,7 %
Service de la dette	1,8 %	1,8 %	1,6 %	1,5 %	1,4 %	1,4 %	1,4 %
Dépenses totales	24,2 %	24,4 %	24,1 %	25,2 %	25,5 %	24,8 %	24,1 %

L'objectif du gouvernement du Manitoba est de maintenir un ratio stable ou à la baisse à long terme.

Résultat mesurable — Le renforcement de la gestion des ressources publiques

Une gestion saine et une utilisation judicieuse des ressources publiques sont essentielles à l'amélioration de l'efficacité du gouvernement. La Province veille à la maîtrise des dépenses publiques et à l'utilisation efficace et efficiente de l'argent des contribuables.

Globalement, les dépenses de fonctionnement et les coûts salariaux discrétionnaires pour les services existants ont été gelés en 2011-2012 dans l'ensemble du gouvernement. Afin de rationaliser les services, le gouvernement a fusionné la Direction de la mécanique et de la technique du ministère du Travail et de l'Immigration et le Bureau du commissaire aux incendies. De plus, le gouvernement introduit des services en ligne pour les familles et les entreprises, ainsi que des mesures de réduction des formalités administratives.

Le gouvernement a également entrepris des réformes conjointement avec d'autres entités comptables pour améliorer la gestion des ressources publiques, optimiser les synergies et développer les possibilités, les compétences et les talents à l'échelle régionale.

En outre, le gouvernement appuie un processus continu d'examen et de réforme internes dans le but d'offrir aux Manitobains et Manitobaines des opérations, des programmes et des services publics qui soient novateurs, efficaces et abordables. Le gouvernement continuera de mettre l'accent sur des réformes qui améliorent le respect de l'obligation de rendre compte et la transparence, deux objectifs clés de l'administration publique moderne.

■ DOMAINE PRIORITAIRE – LA GESTION DE LA DETTE

Tous les exercices depuis 1999, le gouvernement a continué à mettre en œuvre des initiatives spécifiques pour assurer la saine gestion des finances publiques, entre autres :

- les mesures relatives à l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite;
- le financement de la part de l'employeur des cotisations pour le service courant de tous les employés en 2008-2009, la première fois depuis le 1^{er} avril 1961;
- l'amortissement de tous les investissements en immobilisations et la prise en compte intégrale de tous les coûts connexes dans les crédits annuels des opérations fondamentales du gouvernement;
- l'établissement d'un plan pour enrayer les déficits des opérations fondamentales du gouvernement pendant la période de relance économique.

Gérer rigoureusement la dette signifie avoir un plan de remboursement de la dette de type général et de réduction de l'obligation découlant des régimes de retraite, même si on injecte des fonds dans les immobilisations de base du Manitoba. Le rapport dette nette/PIB est un indicateur clé que les agences d'évaluation du crédit utilisent dans leur analyse des gouvernements provinciaux, car il mesure le niveau d'endettement relativement à la capacité financière d'une province. Comme dans les autres provinces et les territoires du Canada, le rapport dette nette/PIB a augmenté au Manitoba en raison du ralentissement économique, mais le plan quinquennal prévoit une stabilisation de ce rapport en 2012-2013 et un retour à une tendance à la baisse au plus tard en 2014-2015.

Résultat mesurable — Le remboursement de la dette

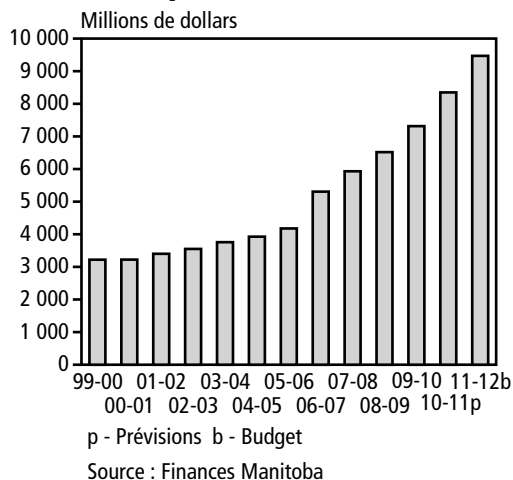
Le gouvernement a versé près de 1 milliard de dollars au compte de remboursement de la dette depuis 1999 pour le remboursement de la dette de type général et la réduction du passif découlant des régimes de retraite. En 2007-2008, la Province a commencé à prendre des mesures directes pour régler la question de l'obligation non capitalisée de la Caisse de retraite de la fonction publique et de la Caisse de retraite des enseignants en empruntant des fonds qu'elle a versés aux deux caisses de retraite pour qu'ils les placent en son nom. Le Budget 2011 prévoit un versement additionnel de 240 millions de dollars dans la Caisse de retraite de la fonction publique.

L'emprunt de fonds pour rembourser l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite est une bonne décision financière, car à long terme, le coût d'emprunt est moins élevé que la somme du rendement actuariel projeté de l'actif des régimes et du passif croissant découlant des régimes de retraite.

Depuis 2000, plus de 600 millions de dollars des sommes annuelles destinées au remboursement de la dette ont été affectés au passif découlant des régimes de retraite, et l'on prévoit que les revenus nets de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite atteindront les 727 millions de dollars au plus tard le 31 mars 2012. Conjugué aux 2,6 milliards de dollars fournis par la Province pour de nouveaux placements depuis 2007, un total de 3,9 milliards de dollars aura servi à régler la question de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite d'ici la fin de l'exercice. De plus, le Budget 2011 comprend dans les dépenses des opérations fondamentales du gouvernement 145 millions de dollars pour financer la part de l'employeur des cotisations pour le service courant.

Les investissements en immobilisations demeurent une priorité du gouvernement compte tenu de sa volonté de soutenir une croissance économique continue, de réduire les frais d'entretien et de subvenir aux besoins futurs des Manitobains et Manitobaines en matière de services. Le coût de ces immobilisations est amorti sur une période déterminée qui représente la durée de vie utile des actifs, comme l'exigent les principes comptables généralement reconnus. On obtient comme résultat final une augmentation de l'investissement en infrastructure pour les Manitobains et Manitobaines encadrée par une méthode fixe de remboursement de la dette qui en découle.

Immobilisations corporelles – Valeur comptable nette

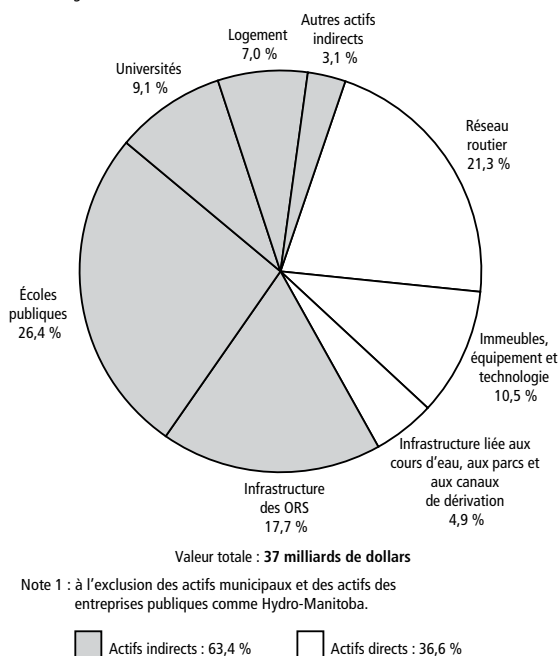


fondamentales du gouvernement totaliseront 6,5 milliards de dollars au 31 mars 2012, et 2,1 milliards de dollars de dette relative auront été éliminés par voie d'amortissement cumulé.

Au total, 328 millions de dollars sont compris dans les crédits des opérations fondamentales du gouvernement pour rembourser la dette associée aux immobilisations — 171 millions pour l'amortissement des actifs de ministères et 157 millions pour les paiements du principal des actifs dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Valeur de remplacement des actifs publics¹

Pourcentage du total



Les pourcentages additionnés peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Au cours de la dernière décennie, l'investissement dans des immobilisations corporelles a augmenté de façon constante et, si l'on compte l'investissement de 1,6 milliard de dollars du Budget 2011, selon les projections, il totalisera 15,9 milliards au 31 mars 2012, dont 6,4 milliards de dollars de dette relative auront été éliminés par voie d'amortissement cumulé. La valeur comptable nette de ces immobilisations (coût moins l'amortissement cumulé) a presque triplé depuis 1999-2000 pour se situer à 9,5 milliards de dollars.

Les communautés du Manitoba et l'économie de la province ont profité au fil des ans des grands investissements en immobilisations publiques, comme les établissements de santé, les universités, les collèges et les écoles, ainsi qu'en infrastructures, comme les routes, les ouvrages de régularisation des eaux et les parcs. Pour répondre aux besoins des générations d'aujourd'hui et de demain, il est nécessaire de continuer à investir dans le renouvellement de ces actifs. Ces investissements procurent à la collectivité des avantages inestimables et leur valeur assurée ou de remplacement est estimée à plus de 37 milliards de dollars.

Selon des projections, les immobilisations relatives aux opérations fondamentales du gouvernement totaliseront 6,5 milliards de dollars au 31 mars 2012, et 2,1 milliards de dollars de dette relative auront été éliminés par voie d'amortissement cumulé.

Après des exercices de surplus, le ralentissement économique mondial a eu des répercussions négatives sur les opérations fondamentales du gouvernement du Manitoba. Le Budget 2010 a présenté un plan quinquennal pour stimuler l'économie et créer des emplois, tout en protégeant les services clés, et revenir à un solde positif au plus tard en 2014-2015. Toutefois, grâce à la gestion responsable des fonds publics par la Province au cours des exercices précédents, le compte de stabilisation des revenus affichait de bonnes provisions disponibles pour atténuer l'impact des déficits à court terme des opérations fondamentales du gouvernement. Par conséquent, le Budget 2011 comporte un déficit de 0,8 % du PIB, ce qui le classe au troisième rang des budgets provinciaux publiés les moins déficitaires.

Le plan quinquennal du Manitoba tient compte de l'exigence législative selon laquelle la Province doit affecter, au cours de la période de relance économique, un montant minimal de 600 millions de dollars provenant du compte de stabilisation des revenus à l'amortissement des augmentations relatives à la dette de type général, y compris les frais d'intérêts connexes, qui sont attribuables aux résultats nets négatifs enregistrés. En 2010-2011, la Province a affecté au remboursement de la dette 145 millions de dollars des fonds existants dans le compte de remboursement de la dette et 90 millions de dollars du compte de stabilisation des revenus. Le Budget 2011 prévoit l'affectation au remboursement de la dette de 110 millions de dollars additionnels du compte de stabilisation des revenus, ce qui fait un paiement

total de 345 millions de dollars. Au retour à un solde positif dans le Budget 2014, la Province reprendra les paiements prévus au titre de la dette de type général à partir des ressources courantes.

La gestion prudente des fonds publics depuis 2000 se reflète par un excédent cumulatif de près de 300 millions de dollars des recettes sur les dépenses des opérations fondamentales du gouvernement, avant tout transfert provenant des comptes de stabilisation des revenus et de remboursement de la dette ou vers ceux-ci. En plus des décisions prises par le Manitoba en vue de régler la question de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite — budgéter la part de l'employeur des cotisations pour le service courant de tous les employés, veiller à ce que toutes les immobilisations soient amorties et à ce que tous les coûts connexes soient entièrement pris en compte dans les crédits annuels et continuer à rembourser la dette pour atténuer les déficits des opérations fondamentales du gouvernement —, le Manitoba dispose d'un plan équilibré de gestion de la dette. Dans le Budget 2011, 438 millions de dollars seront affectés aux paiements liés à la dette.

Le gouvernement continue de rationaliser sa gestion de la dette, et cela se reflète non seulement dans son plan de remboursement de la dette, mais aussi dans le fait que les frais de service de la dette en pourcentage des recettes demeurent constants. Depuis 1999-2000, les frais de service de la dette ont chuté de 54,5 %. Ils se situaient alors à 13,2 cents par dollar de recettes sommaires encaissées, et on prévoit dans le Budget 2011 un niveau projeté de 6,0 cents.

Même si le ralentissement de l'économie mondiale a récemment limité les progrès dans le remboursement de la dette, le gouvernement demeure déterminé à la réduire au fil des exercices dans le but ultime d'éliminer la dette de type général et de rembourser le solde impayé de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite.

Résultat mesurable — Le rapport dette nette/PIB

La dette nette est un indicateur important de la situation financière d'un gouvernement, car elle montre l'abordabilité des services gouvernementaux à l'avenir.

La dette nette sommaire représente les actifs financiers (comme les encaisses ou les placements) moins le total des passifs (comme les emprunts et le financement). Ce sont les passifs restants qui doivent être financés à l'aide de recettes futures.

La dette nette peut augmenter de temps à autre lorsqu'il est nécessaire d'investir dans des immobilisations, par exemple, le canal de dérivation de la rivière Rouge, l'infrastructure routière ou des immobilisations consacrées à la stimulation de l'économie. Ces investissements orientés vers l'avenir aident à soutenir l'économie du Manitoba.

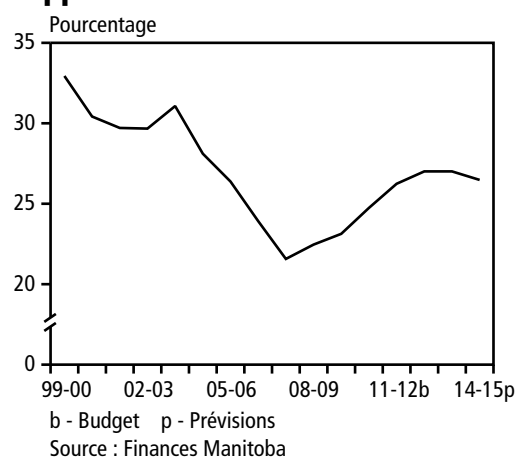
Par conséquent, il est important de mesurer l'évolution de la dette nette par rapport à la croissance économique, une croissance que l'on traduit par le PIB nominal.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Manitoba a enregistré une tendance à la baisse appréciable de son rapport dette nette/PIB, le faisant passer de 32,9 % en 1999-2000 à l'objectif projeté de 24,7 % en 2010-2011, ce qui représentera une amélioration de 25 %.

En décembre 2010, le Dominion Bond Rating Service (DBRS) a indiqué dans son aperçu 2010 des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada (*Canadian Federal and Provincial Governments Overview*) que toutes les provinces ont affiché une hausse de leur ratio dette nette/PIB en 2009-2010 et que ces ratios devraient aussi augmenter en 2010-2011, quoique dans une faible mesure. Le rapport a également indiqué que les ratios atteindront un sommet au cours des deux à trois prochains exercices, attendu que la reprise de l'économie se poursuit et que la rigueur financière est maintenue.

Le Manitoba a fait état de la hausse prévue de son rapport dette nette/PIB à court terme étant donné les investissements du gouvernement dans l'infrastructure pour créer des emplois et stimuler l'économie. Dans le Budget 2011, on prévoit que le rapport dette nette/PIB augmentera, pour se situer à 26,2 %, soit au quatrième rang des rapports provinciaux dette nette/PIB les plus faibles. Le plan quinquennal table sur le retour d'une tendance à la baisse, car le gouvernement demeure déterminé à réduire le rapport dette nette/PIB à long terme.

Rapport dette nette/PIB



■ DOMAINE PRIORITAIRE — LE RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ET DES IMMOBILISATIONS

L'infrastructure du Manitoba, tant sa construction que son amélioration, est une priorité du gouvernement depuis 1999. En novembre 2008, le gouvernement a réaffirmé cette priorité en annonçant un plan d'infrastructure stimulateur de l'économie de 4,7 milliards de dollars sur quatre ans afin de financer des projets clés d'infrastructure créateurs de possibilités d'emploi et de formation dans toute la province.

Résultat mesurable – Les investissements en immobilisations

En appliquant des principes de saine gestion financière, le Manitoba a réussi à accroître les actifs de la province tout en maintenant un niveau d'endettement gérable. Depuis l'an 2000, le gouvernement a investi 8,7 milliards de dollars dans des immobilisations publiques, à savoir, 3 milliards de dollars pour la rénovation et la construction d'hôpitaux, d'universités, de collèges et d'écoles publiques, 3,2 milliards de dollars pour l'amélioration du réseau routier de la province et 2,5 milliards de dollars pour le canal de dérivation du Manitoba, la modernisation et l'amélioration des logements subventionnés, l'amélioration des immeubles occupés par la fonction publique, et l'infrastructure des parcs et des terrains de camping.

La valeur assurée ou de remplacement de ces immobilisations est évaluée à plus de 37 milliards de dollars (voir le graphique de la page 16).

Dans le Budget 2011, le gouvernement prévoit des ressources pour continuer d'améliorer le réseau routier, l'infrastructure de traitement des eaux usées et les établissements de santé de l'ensemble de la province, de construire et de rénover des logements subventionnés, un besoin criant, et de moderniser les écoles et les établissements d'enseignement postsecondaire.

Le Budget 2011 comprend des investissements en immobilisations de 1,8 milliard de dollars pour soutenir la croissance économique, réduire les frais d'entretien et subvenir aux besoins futurs des Manitobains et Manitobaines en matière de services, comme l'indique le tableau ci-dessous.

	<u>Millions de dollars</u>
Réseau routier (y compris la préservation)	589
Universités, collèges et écoles publiques	258
Établissements de santé	260
Agrandissement du canal de dérivation du Manitoba et infrastructure liée aux ressources hydriques	93
Logement (y compris les contributions de tierces parties)	329
Aide aux tierces parties	116
Immeubles occupés par la fonction publique	114
Infrastructure des parcs et des terrains de camping	35
	<u>1 794</u>

Les efforts de la Province en ce qui a trait aux investissements dans l'infrastructure et au renouvellement des immobilisations, conjugués à son approche financièrement prudente dans la budgétisation et la gestion de la dette, continueront de procurer des retombées positives à la population du Manitoba.

■ DOMAINE PRIORITAIRE – LA GESTION DE LA PERFORMANCE

L'amélioration de la façon dont le gouvernement mesure la performance financière et non financière permet également d'améliorer la transparence et le respect de l'obligation de rendre compte. Les rapports sur les résultats donnent de l'information sur les conséquences, les avantages ou les changements réels découlant d'un programme ou d'un service gouvernemental.

La Stratégie de gestion financière de 2010 a confirmé les huit principes dégagés pour guider les ministères et les principales sociétés d'État dans leur mesure de la performance (du rendement) et leur présentation de rapports sur le sujet :

1. l'utilité publique de l'organisme est expliquée;
2. les priorités de l'organisme sont en lien avec les priorités globales du gouvernement;
3. toutes les priorités d'un organisme sont associées à des objectifs et à des actions à réaliser pour les atteindre;
4. les mesures sont élaborées en fonction des objectifs visés et en mettant l'accent sur quelques aspects essentiels de la performance;
5. les données financières et non financières sont liées entre elles;
6. le contexte stratégique du plan et les résultats sont exposés;
7. les données sur la performance sont présentées selon un point de vue prospectif et rétrospectif;
8. l'information est claire, pertinente, crédible et objective.

Résultat mesurable — La poursuite du développement de la capacité de gestion de la performance

Le Manitoba est déterminé à continuer de réaliser des progrès dans l'évaluation de la performance en mettant l'accent sur des objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, fiables et définis dans le temps (objectifs SMART, de l'anglais *specific, measurable, achievable, reliable et time-bound*).

La gestion de la performance continue d'être perfectionnée afin de soutenir la prise de décisions des gestionnaires concernant l'utilisation efficace des fonds publics, au moyen d'activités de planification, de mesure et de production de rapports qui intègrent des données financières et non financières.

En 2011-2012, la communauté de pratique des gestionnaires de la performance créée en 2010 continuera d'offrir des occasions de collaboration et de renforcement de la capacité dans tous les champs liés à la performance, y compris la mesure et la production de rapports. Des mesures clés de la performance et des renseignements sur la performance des ministères et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement continueront de figurer dans les rapports annuels ainsi que d'autres rapports spécialisés.

ANNEXE 1

STATISTIQUES FINANCIÈRES SOMMAIRES DU MANITOBA

Statistiques financières sommaires du Manitoba

	Budget 2011-2012	Prévisions de 2010-2011	Chiffres réels de 2009-2010	Chiffres réels de 2008-2009	Chiffres réels de 2007-2008	Chiffres réels de 2006-2007
	(en millions de dollars)					
ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES						
Recettes						
Impôts	3 148	2 916	2 659	2 841	2 652	2 441
Autres impôts et taxes	3 510	3 404	3 281	3 276	3 288	3 129
Droits et autres recettes	1 771	1 745	1 791	1 720	1 628	1 493
Transferts fédéraux	3 945	4 086	3 924	3 866	3 597	3 320
Recettes nettes des entreprises publiques	781	752	772	764	947	627
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	239	227	220	296	384	423
Total des recettes	13 394	13 130	12 647	12 763	12 496	11 433
Dépenses						
Santé et Vie saine	5 387	5 125	4 830	4 588	4 232	3 956
Éducation	3 560	3 406	3 227	3 091	3 224	2 948
Services à la famille et Consommation	1 402	1 392	1 295	1 192	1 224	1 142
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 908	1 944	1 814	1 729	1 420	1 280
Justice et autres dépenses générales	910	1 027	926	882	974	829
Service de la dette	807	762	756	830	864	793
Total des dépenses	13 974	13 656	12 848	12 312	11 938	10 948
Ressources non utilisées et rajustements en cours d'exercice	(145)	(70)	-	-	-	-
Résultat net pour l'exercice	(435)	(456)	(201)	451	558	485
Réserve pour l'inondation printanière de 2011						
Dépenses	(30)	(11)	-	-	-	-
Recouvrement – Accords d'aide financière en cas de catastrophe	27	-	-	-	-	-
Total – Réserve pour l'inondation printanière de 2011	(3)	(11)	-	-	-	-
Recettes (pertes) nettes	(438)	(467)	(201)	451	558	485
Garanties, obligations et emprunts provinciaux						
Programmes gouvernementaux généraux	7 309	6 955	6 833	6 400	6 532	6 566
Programmes gouvernementaux – Régimes de retraite	2 595	2 355	2 175	1 850	1 500	-
Hydro-Manitoba	8 901	8 361	7 730	7 499	6 794	6 636
Autres organisations de la Couronne	1 868	1 643	1 478	1 341	1 269	1 279
Établissements de santé	1 264	1 065	949	831	833	790
Entreprises publiques et autres	41	51	65	78	92	106
Investissements en immobilisations	3 183	2 546	1 846	1 411	1 084	749
Sous-total	25 161	22 976	21 076	19 410	18 104	16 126
Autres obligations						
Obligation découlant des régimes de retraite	6 901	6 637	6 392	6 152	6 008	5 650
Actif des régimes de retraite	(5 185)	(4 859)	(4 592)	(4 161)	(3 780)	(2 157)
Obligation nette découlant des régimes de retraite	1 716	1 778	1 800	1 991	2 228	3 493
Dette contractée pour la Régie de l'hydro-électricité et remboursable par celle-ci	(8 663)	(8 198)	(7 479)	(7 177)	(6 449)	(5 966)
Dettes détenues par les entreprises publiques pour l'éducation et la santé	496	466	443	406	416	431
Autre dette des organisations de la Couronne	255	255	255	262	252	219
Sous-total	(6 196)	(5 699)	(4 981)	(4 518)	(3 553)	(1 823)
Total – Garanties, obligations et emprunts provinciaux	18 965	17 277	16 095	14 892	14 551	14 303
Rajustements pour obtenir la dette nette sommaire						
Garanties	(241)	(166)	(255)	(326)	(350)	(675)
Actifs financiers nets	(3 920)	(3 867)	(4 046)	(3 098)	(3 651)	(2 828)
Dette nette sommaire	14 804	13 244	11 794	11 468	10 550	10 800
Dette nette sommaire exprimée en pourcentage du PIB	26,2	24,7	23,1	22,5	21,6	23,9

Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

NOTES

- Les prévisions de 2010-2011 publiées dans le rapport financier du troisième trimestre ont été rajustées de manière à être conformes à la présentation du Budget 2011.
- Les garanties représentent seulement les soldes garantis des Hydro Bonds du Manitoba et des Grow Bonds du Manitoba.
- Les chiffres des garanties, obligations et emprunts sont indiqués après élimination des fonds d'amortissement.
- Les données d'exercices antérieurs ont été rajustées pour tenir compte des nouvelles conventions comptables.

Statistiques financières sommaires du Manitoba

	Budget 2011-2012	Prévisions de 2010-2011	Chiffres réels de 2009-2010	Chiffres réels de 2008-2009	Chiffres réels de 2007-2008	Chiffres réels de 2006-2007
	(variation en %)					
Variation annuelle						
Impôts	8,0	9,7	(6,4)	7,1	8,6	5,1
Autres taxes et impôts	3,1	3,7	0,2	(0,4)	5,1	36,9
Droits et autres recettes	1,5	(2,6)	4,1	5,7	9,0	(12,2)
Transferts fédéraux	(3,5)	4,1	1,5	7,5	8,3	7,0
Total des recettes	2,0	3,8	(0,9)	2,1	9,3	6,1
Santé et Vie saine	5,1	6,1	5,3	8,4	7,0	3,9
Éducation	4,5	5,5	4,4	(4,1)	9,4	28,7
Service de la dette	5,9	0,8	(8,9)	(3,9)	9,0	(7,8)
Total des dépenses	2,3	6,3	4,4	3,1	9,0	5,5
Dettes nette sommaire	11,8	12,3	2,8	8,7	(2,3)	(1,4)
	(en %)					
Pourcentage du PIB						
Impôts	5,6	5,4	5,2	5,6	5,4	5,4
Autres taxes et impôts	6,2	6,4	6,4	6,4	6,7	6,9
Droits et autres recettes	3,1	3,3	3,5	3,4	3,3	3,3
Transferts fédéraux	7,0	7,6	7,7	7,6	7,4	7,4
Total des recettes	23,7	24,5	24,8	25,0	25,6	25,3
Santé et Vie saine	9,5	9,6	9,5	9,0	8,7	8,8
Éducation	6,3	6,4	6,3	6,1	6,6	6,5
Service de la dette	1,4	1,4	1,5	1,6	1,8	1,8
Total des dépenses	24,8	25,5	25,2	24,1	24,4	24,2
Dettes nette sommaire	26,2	24,7	23,1	22,5	21,6	23,9
Pourcentage des recettes						
Impôts	23,5	22,2	21,0	22,3	21,2	21,4
Autres taxes et impôts	26,2	25,9	25,9	25,7	26,3	27,4
Droits et autres recettes	13,2	13,3	14,2	13,5	13,0	13,1
Transferts fédéraux	29,5	31,1	31,0	30,3	28,8	29,0
Recettes nettes des entreprises publiques	5,8	5,7	6,1	6,0	7,6	5,5
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	1,8	1,7	1,7	2,3	3,1	3,7
	(en dollars)					
Dollars par habitant						
Total des recettes	10 706	10 628	10 370	10 587	10 469	9 656
Total des dépenses	11 169	11 054	10 535	10 213	10 002	9 247
Service de la dette	645	617	620	689	724	670
Dettes nette sommaire	11 833	10 720	9 670	9 513	8 839	9 122
Postes pour mémoire						
Population (en milliers)*	1 251,1	1 235,4	1 219,6	1 205,5	1 193,6	1 184,0
PIB calculé aux prix du marché (en millions de dollars)	56 419	53 528	50 990	51 065	48 903	45 150

Source : Finances Manitoba

* population officielle au 1^{er} juillet

ANNEXE 2

BUDGET SOMMAIRE – GUIDE DE L'UTILISATEUR

■ INTRODUCTION

Le présent guide vise à faire connaître au lecteur le format du Budget du Manitoba. Il est composé de trois parties, à savoir, une présentation générale de la structure du Budget sommaire, le Budget sommaire et les tableaux annotés, et une foire aux questions.

Le tableau 1 (Budget sommaire des recettes) et le tableau 2 (Budget sommaire des dépenses) montrent la façon dont le Budget des dépenses et des recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement est concilié avec des projections globales des recettes et des dépenses pour les autres entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement afin de produire le Budget sommaire.

Même si les recettes et les dépenses additionnelles d'entités telles les universités, les écoles publiques et les entreprises publiques sont maintenant comprises dans le Budget sommaire, la relation existante entre le gouvernement et les entités qui y sont liées ne change pas. L'utilisation par le gouvernement du Budget sommaire n'a aucune incidence sur la gouvernance de ces entités ni sur leurs relations avec lui.

■ STRUCTURE DU BUDGET SOMMAIRE

Le Budget sommaire fournit une vue d'ensemble des recettes et des dépenses de tout le périmètre comptable du gouvernement. Les recettes y sont regroupées en six catégories.

- Impôts : ce sont entièrement des recettes des opérations fondamentales du gouvernement;
- Autres taxes et impôts : incluent la taxe sur les ventes au détail et toutes les autres recettes fiscales des opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que les impôts fonciers perçus à titre d'aide à l'éducation;
- Droits et autres recettes : entre autres, les droits d'immatriculation des véhicules, les droits relatifs aux parcs et aux forêts, et les montants perçus par diverses organisations de la Couronne (par exemple pour les services de santé non assurés ou les recettes de location de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba), ainsi que les droits de scolarité perçus par les universités et les collèges;
- Transferts fédéraux : les paiements de péréquation, les paiements du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, ainsi que d'autres transferts et paiements. Ils sont destinés, pour la plupart, aux opérations fondamentales du gouvernement, bien que certains fonds fédéraux soient versés directement à des entités n'intervenant pas dans lesdites opérations (par exemple, les subventions au logement remises à la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, les primes d'assurance pour les programmes agricoles et les subventions pour l'éducation publique);
- Recettes nettes des entreprises publiques : recettes qui représentent les revenus nets de l'ensemble des entreprises publiques. Elles sont intégrées aux états financiers sommaires selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation et comprennent les revenus de la Corporation manitobaine des loteries et de la Société des alcools du Manitoba, dont les recettes nettes sont toujours comptabilisées à titre de recettes des opérations fondamentales du gouvernement;
- Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets : recettes qui sont des intérêts et d'autres gains découlant des placements du Fonds d'amortissement et d'autres placements des opérations fondamentales du gouvernement et des autres entités comptables. Aux fins des prévisions budgétaires relatives aux opérations fondamentales du gouvernement, les gains sur les placements sont soustraits des frais de service de la dette.

Les dépenses sont regroupées en principaux secteurs. La liste des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement est fournie à l'annexe 3.

- Santé et Vie saine : toutes les dépenses relatives à la santé, y compris les activités du ministère de la Santé, du ministère de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés, de tous les offices régionaux de la santé, des hôpitaux et des autres entités du domaine de la santé comprises dans le périmètre comptable du gouvernement;
- Éducation : toutes les dépenses relatives à l'éducation aux niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire, y compris les frais de fonctionnement des universités et des collèges, ainsi que les dépenses relatives aux activités du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation et du ministère de l'Éducation. Le secteur comprend également les fonds additionnels destinés au régime de retraite des enseignants et des programmes financés par d'autres sources;
- Services à la famille et Consommation : toutes les dépenses relatives aux programmes offerts dans les domaines de la consommation et des services sociaux, y compris les activités du ministère des Services à la famille et de la Consommation;

- Développement des communautés, de l'économie et des ressources : comprend les dépenses relatives à l'infrastructure et à d'autres services gouvernementaux, y compris les activités des ministères des Affaires autochtones et du Nord, de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales, de la Conservation, de l'Entrepreneuriat, de la Formation professionnelle et du Commerce, du Logement et du Développement communautaire, de l'Infrastructure et des Transports, de l'Innovation, de l'Énergie et des Mines, des Administrations locales et de la Gestion des ressources hydriques;
- Justice et autres dépenses : comprend les dépenses encourues pour les services du ministère de la Justice et les activités de l'Assemblée législative, le Conseil exécutif, la Commission de la fonction publique, le ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, le régime de retraite de la fonction publique et autres frais, le ministère des Finances, le ministère du Travail et de l'Immigration, Sport Manitoba, les crédits d'autorisation et les autres crédits;
- Service de la dette : les frais d'intérêts et les dépenses connexes, y compris celles liées à la Caisse de retraite des enseignants, à la Caisse de retraite de la fonction publique, au financement des immobilisations et aux emprunts de portée générale relatifs à tous les emprunts sommairess de la Province, à l'exclusion des frais de service de la dette d'Hydro-Manitoba et de la Corporation manitobaine des loteries, lesquels frais sont pris en compte dans les recettes nettes des entreprises publiques.

Les ressources non utilisées et les rajustements en cours d'exercice peuvent constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.

Les recettes (pertes) nettes constituent « le résultat net », c'est-à-dire le résultat après que les dépenses ont été soustraites des recettes. Elles représentent le résultat financier du périmètre comptable du gouvernement pour l'exercice.

■ BUDGET SOMMAIRE ANNOTÉ

Le Budget sommaire comprend les recettes et les dépenses de toutes les entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement. Les montants sont rajustés dans le cadre de la consolidation afin d'éviter une double comptabilisation de recettes ou de dépenses.

BUDGET SOMMAIRE			
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012			
avec données comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2011			
	<u>Budget</u>	<u>Prévisions de</u>	<u>Budget</u>
	<u>2011-2012</u>	<u>2010-2011</u>	<u>2010-2011</u>
	(en millions de dollars)		
SOURCES DE RECETTES			
Impôts	3 148	2 916	2 667
Autres taxes et impôts	3 510	3 404	3 385
Droits et autres recettes	1 771	1 745	1 765
Transferts fédéraux	3 945	4 086	4 064
Recettes nettes des entreprises publiques	781	752	699
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	239	227	217
TOTAL DES RECETTES	13 394	13 130	12 797
SECTEURS DE DÉPENSES			
Santé et Vie saine	5 387	5 125	5 100
Éducation	3 560	3 406	3 447
Services à la famille et Consommation	1 402	1 392	1 323
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 908	1 944	1 821
Justice et autres dépenses	910	1 027	940
Service de la dette	807	762	776
TOTAL DES DÉPENSES	13 974	13 656	13 407
Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice	(145)	(70)	(65)

Comprend l'impôt foncier scolaire.

Comprend les droits de scolarité des universités et des collèges.

Les transferts fédéraux sont destinés en majorité aux opérations fondamentales du gouvernement, mais certaines entités reçoivent aussi directement des transferts fédéraux ou des contributions pour le paiement de frais partagés.

Comprend toutes les dépenses du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, ainsi que celles des écoles publiques de la maternelle à la 12^e année, des collèges et des universités.

Comprend toutes les dépenses de santé du ministère de la Santé, du ministère de la Vie Saine, de la Jeunesse et des Aînés, des hôpitaux, des offices régionaux de la santé et des autres entités liées au domaine de la santé.

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires définitives approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des exercices financiers et des cycles budgétaires différents de ceux du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de la date de fin d'exercice des opérations fondamentales du gouvernement.

■ BUDGET SOMMAIRE DES RECETTES ANNOTÉ — DÉTAILS ET CONCILIATION AVEC LE BUDGET DES OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT

Tableau 1 – Le tableau 1 regroupe les différentes sources de recettes dans six catégories, ce qui permet de voir les recettes des opérations fondamentales du gouvernement et l'incidence de la conciliation de celles-ci et des autres entités comptables.

Sources de recettes	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des recettes	et recettes d'autres entités comptables	
Impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers	2 724 800	-	2 724 800
Impôt sur les bénéfices des sociétés	423 400	-	423 400
Sous-total – Impôts	3 148 200	-	3 148 200
Autres taxes et impôts			
Impôts divers sur les corporations	188 000	-	188 000
Taxes sur les carburants	247 200	19 600	266 800
Taxe sur les transferts fonciers	62 500	-	62 500
Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé	395 400	(101 356)	294 044
Taxe minière	35 000	-	35 000
Taxe sur les ventes au détail	1 671 100	-	1 671 100
Taxe sur le tabac	253 400	-	253 400
Autres taxes et impôts	11 490	-	11 490
Impôts fonciers en matière d'éducation	-	727 509	727 509
Sous-total – Autres taxes et impôts	2 864 090	645 753	3 509 843
Droits et autres recettes			
Amendes et frais et autres frais de justice	50 582	-	50 582
Minéraux et pétrole	22 314	-	22 314
Permis et droits – Automobiles et transports routiers	130 026	-	130 026
Parcs – Foresterie et conservation (autres droits)	29 379	-	29 379
Loyer de l'énergie électrique	115 000	-	115 000
Frais de service et frais divers	135 842	-	1 221 702
Partage des recettes des organismes de service spécial	26 180	(26 180)	-
Droits de scolarité	-	202 453	202 453
Sous-total – Droits et autres recettes	509 323	1 262 133	1 771 456
Transferts fédéraux			
Péréquation	1 941 700	-	1 941 700
Transfert canadien en matière de santé (TCSS)	1 002 200	-	1 002 200
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)	416 000	-	416 000
Fonds pour la santé	9 000	-	9 000
Renouvellement de l'infrastructure	66 500	-	66 500
Stimulation économique	17 903	-	17 903
Agrandissement du canal de dérivation du Manitoba	22 491	-	22 491
Coûts partagés et autres transferts	172 022	296 834	468 856
Sous-total – Transferts fédéraux	3 647 816	296 834	3 944 650
Recettes nettes des entreprises publiques			
Société des alcools du Manitoba	254 800	-	254 800
Corporation manitobaine des loteries	348 300	-	348 300
Hydro-Manitoba	-	134 000	134 000
Commission des accidents du travail	-	13 696	13 696
Société d'assurance publique du Manitoba	-	30 000	30 000
Sous-total – Recettes nettes des entreprises publiques	603 100	177 696	780 796
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	-	239 483	239 483
Total – Budget des recettes	10 772 529	2 621 899	13 394 428

Les noms des catégories correspondent à ceux du Budget sommaire.

Des types de recettes semblables peuvent être enregistrés dans la colonne des opérations fondamentales du gouvernement et dans celle des autres entités comptables (par ex. : frais de services, transferts pour le paiement de frais partagés).

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires définitives approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des exercices financiers et des cycles budgétaires différents de ceux du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de la date de fin d'exercice des opérations fondamentales du gouvernement.

■ BUDGET SOMMAIRE DES DÉPENSES ANNOTÉ — DÉTAILS, CONCILIATION AVEC LE BUDGET DES OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT ET RÉSULTAT DU BUDGET SOMMAIRE

Tableau 2 – Le tableau 2 regroupe les dépenses dans six secteurs. Il présente le budget des dépenses liées aux opérations fondamentales du gouvernement, les incidences de la consolidation pour éviter la double comptabilisation des dépenses et les dépenses additionnelles des autres entités comptables non financées par les opérations fondamentales du gouvernement.

Les dépenses des autres entités comptables sont des dépenses financées par d'autres sources de recettes que celles des opérations fondamentales du gouvernement.

Budget des dépenses soumis à l'approbation de l'Assemblée législative.

Les noms des secteurs correspondent à ceux du Budget sommaire.

Les dépenses des autres entités comptables sont indiquées à côté des prévisions de dépenses pour le ministère chargé des opérations fondamentales du gouvernement connexes.

Secteur ou ministère	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des dépenses	et dépenses d'autres entités comptables	
Santé et Vie saine			
Santé	4 925 016	378 496	5 303 512
Vie saine, Jeunesse et Aînés	77 897	5 263	83 160
Total – Santé et Vie saine	5 002 913	383 759	5 386 672
Éducation			
Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	661 237	468 564	1 129 801
Éducation	1 586 218	844 599	2 430 817
Total – Éducation	2 247 455	1 313 163	3 560 618
Services à la famille et Consommation	1 388 417	14 111	1 402 528
Développement des communautés, de l'économie et des ressources			
Affaires autochtones et du Nord	38 051	(263)	37 788
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales	228 299	200 883	429 182
Conservation	126 582	1 904	128 486
Entrepreneuriat, Formation professionnelle et Commerce	134 567	3 702	138 269
Logement et Développement communautaire	82 326	128 608	210 934
Infrastructure et Transports	594 299	(88 015)	506 284
Innovation, Énergie et Mines	87 658	29 936	117 594
Administrations locales	307 552	(1 558)	305 994
Gestion des ressources hydriques	35 250	(1 903)	33 347
Total – Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 634 584	273 294	1 907 878
Justice et autres dépenses			
Assemblée législative	55 284	(1 175)	54 109
Conseil exécutif	2 827	(87)	2 740
Commission de la fonction publique	21 656	910	22 566
Culture, Patrimoine et Tourisme	64 100	5 458	69 558
Régimes de retraite de la fonction publique et autres frais	15 817	61 999	77 816
Finances	86 593	3 259	89 852
Justice	427 743	14 777	442 520
Travail et Immigration	58 761	7 268	66 029
Sport	11 959	215	12 174
Crédits d'autorisation	42 305	-	42 305
Autres crédits	30 151	-	30 151
Total – Justice et autres dépenses	817 196	92 624	909 820
Service de la dette	257 785	548 827	806 612
Total – Budget des dépenses	11 348 350	2 625 778	13 974 128
Soustraire : Total – Budget des recettes (Tableau 1)	10 772 529	2 621 899	13 394 428
Ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice	(65 000)	(80 000)	(145 000)
Résultat net pour l'exercice	(510 821)	76 121	(434 700)
Réserve pour l'inondation printanière de 2011			
Dépenses	(30 000)	-	(30 000)
Recouvrement – Accords d'aide financière en cas de catastrophe	27 000	-	27 000
Total – Réserve pour l'inondation printanière de 2011	(3 000)	-	(3 000)
Transfert du compte de stabilisation des revenus	49 500	(49 500)	-
RECETTES (PERTES) NETTES	(464 321)	26 621	(437 700)

NOTE : les ressources non utilisées ou rajustements en cours d'exercice pourraient constituer une augmentation des recettes ou une diminution des dépenses.

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires définitives approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des exercices financiers et des cycles budgétaires différents de ceux du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice la plus proche de la date de fin d'exercice des opérations fondamentales du gouvernement.

■ FOIRE AUX QUESTIONS

Q1 Qu'est-ce qu'un budget sommaire?

R Un budget sommaire est un portrait global des dépenses et des recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement, assorti de projections générales du budget de fonctionnement des organisations de la Couronne, des entreprises publiques et des organismes publics tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges.

On utilise le terme budget sommaire étant donné qu'il s'agit d'une consolidation des recettes et des dépenses liées aux opérations générales des programmes et des ministères — les services gouvernementaux qui relèvent habituellement de l'Assemblée législative — et des fonctions additionnelles qui sont indirectement contrôlées par le gouvernement provincial, comme les écoles publiques et les universités.

Par exemple, les dépenses des écoles publiques financées par les impôts fonciers des divisions scolaires et les paiements de soutien provinciaux sont représentées par un seul montant. Cette approche permet aux contribuables de voir ce que coûte au total la prestation des services qu'offrent les écoles publiques.

Q2 Comment peut-on connaître les montants des recettes encaissées par le gouvernement et les sommes qu'il compte affecter à ses programmes et services fondamentaux?

R Le détail des dépenses et des recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement est présenté dans le Budget des dépenses et des recettes déposé à l'Assemblée législative. Le Budget sommaire et le Budget des dépenses et des recettes contiennent tous deux des tableaux de conciliation (tableau 1 pour les recettes, tableau 2 pour les dépenses) afin d'aider le lecteur à passer du Budget sommaire au Budget des dépenses et des recettes, ou vice versa.

Q3 Quelles sont les entités comprises dans le Budget sommaire et où puis-je obtenir plus de renseignements sur leurs plans d'action pour 2011-2012?

R Une liste de toutes les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement figure dans le Budget sommaire, à l'annexe 3. Le Budget sommaire cumule les dépenses et les recettes prévues pour les opérations fondamentales du gouvernement avec les prévisions budgétaires globales des autres entités comptables. Toute question nécessitant plus de détails sur le budget des autres entités comptables devrait être adressée directement aux entités en question.

Q4 Étant donné que le Budget du Manitoba englobe l'ensemble du périmètre comptable du gouvernement, celui-ci utilisera-t-il les recettes des autres entités du périmètre comptable pour financer les opérations fondamentales du gouvernement?

R L'utilisation d'un budget sommaire ne change pas la manière dont les opérations fondamentales du gouvernement sont financées. Dans le cadre du Budget sommaire, seules les recettes provenant des entités de la Couronne qui, jusqu'ici, ont toujours été utilisées pour financer les programmes et les services publics (comme celles de la Corporation manitobaine des loteries, de la Société des alcools du Manitoba et des organismes de service spécial établis par le gouvernement) continueront d'être utilisées pour financer les opérations fondamentales du gouvernement.

Q5 Si le gouvernement ne contrôle pas directement les autres entités du périmètre comptable, pourquoi comptabilise-t-il leurs recettes et dépenses avec les siennes dans le Budget sommaire?

R Le gouvernement du Manitoba agit conformément aux recommandations du Bureau du vérificateur général du Manitoba. Les principes comptables généralement reconnus et les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public pour les gouvernements supérieurs du Canada exigent que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux préparent leurs états financiers annuels de la sorte.

- Q6** Quelle est la différence entre les dépenses des opérations fondamentales du gouvernement et les dépenses sommaires?
- R** Les dépenses relatives aux opérations fondamentales du gouvernement reflètent les prévisions de dépenses ministérielles du gouvernement du Manitoba qui sont présentées à l'Assemblée législative et approuvées par celle-ci. Ces dépenses comprennent les subventions accordées aux autres entités comptables du périmètre comptable du gouvernement. Les dépenses sommaires incluent les dépenses additionnelles des autres entités du périmètre comptable du gouvernement qui sont financées par d'autres sources que celles des opérations fondamentales. Le total sommaire reflète le coût total des services fournis, dans les divers secteurs, qui sont financés à partir des recettes fondamentales du gouvernement et de celles des autres entités comptables.
- Q7** Comment le Budget sommaire traite-t-il l'obligation découlant des régimes de retraite?
- R** L'obligation découlant des régimes de retraite figure en totalité dans les états financiers sommaires; tout changement relatif à cette obligation se reflète donc dans le Budget sommaire. Les charges de retraite incluent les montants financés au moyen des crédits affectés aux opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que des rajustements sommaires pour les augmentations, déterminées par calcul actuariel, de la valeur du solde impayé de l'obligation découlant des régimes de retraite. Les charges de retraite relatives à la Caisse de retraite des enseignants sont comprises dans le secteur Éducation.
- Q8** Qu'entend-on par incidences de la consolidation?
- R** Les incidences de la consolidation sont des rajustements nécessaires pour inclure les recettes et les dépenses des autres entités comptables dans le Budget sommaire. Elles comprennent les ajustements nécessaires pour présenter les données de manière uniforme et pour éliminer les transactions entre entités du périmètre comptable du gouvernement, dans le but d'éviter la double comptabilisation des recettes et des dépenses dans le résultat sommaire (par exemple, une subvention publique figure comme dépense des opérations fondamentales du gouvernement et est éliminée des recettes de l'entité comptable concernée).
- Q9** En quoi les autres éléments du résultat étendu consistent-ils et quelle est leur incidence sur les résultats sommaires de la Province?
- R** Les autres éléments du résultat étendu concernent certaines autres entités comptables et représentent des gains ou des pertes non réalisés calculés selon la juste valeur marchande des instruments financiers, par exemple, des actifs financiers susceptibles de vente ou une dette en devise étrangère. Les variations des autres éléments du résultat étendu dépendent de l'écart dans les évaluations au cours du marché en fin d'exercice et constituent par conséquent un aperçu ponctuel de la variation d'une valeur donnée par rapport à la valeur à la même date l'année précédente. Étant donné que les autres éléments du résultat étendu représentent des gains ou des pertes non réalisés, ils n'ont pas d'incidence sur les résultats annuels des activités des autres entités comptables et, par conséquent, ils n'ont pas non plus d'incidence sur les recettes nettes sommaires de la Province. Toutefois, les autres éléments du résultat étendu ont une incidence sur le bilan et donc sur la dette nette de la Province et son rapport dette nette/PIB.
- Lorsque les actifs sous-jacents sont vendus ou lorsque la dette publique à l'étranger est éliminée, l'entité comptable enregistre des gains ou des pertes dans ses autres éléments du résultat étendu, ce qui a une incidence sur le résultat net de l'entité comptable concernée et, par le fait même, sur les recettes nettes sommaires de la Province.

■ GLOSSAIRE DE TERMES CLÉS

Actifs financiers : actifs de la Province (exemples : encaisse, investissements, prêts et débiteurs) qui pourraient facilement être convertis en liquidités afin de faire face aux obligations de la Province ou pour financer ses activités futures.

Actifs financiers nets : actifs de la Province (exemples : encaisse, investissements, prêts et débiteurs), après avoir soustrait les créiteurs, qui pourraient facilement être convertis en liquidités afin de faire face aux obligations de la Province ou pour financer ses activités futures.

Actifs non financiers : actifs ayant une existence matérielle, notamment les immobilisations corporelles (par exemple les immeubles et les routes) et les biens consommables tels que les inventaires qui ne sont pas normalement convertis en liquidités.

Autres éléments du résultat étendu : prise en compte des gains ou des pertes non réalisés calculés selon la juste valeur marchande de l'instrument financier, par exemple, un placement susceptible de vente ou d'échange ou une dette en devise étrangère. À l'heure actuelle, les normes comptables concernant les autres éléments du résultat étendu s'appliquent uniquement aux autres entités comptables, à l'exception des organismes à but non lucratif. Les autres éléments du résultat étendu sont mesurés d'après la variation des évaluations à la valeur du marché, des taux d'intérêt et des taux de change en fin d'exercice et constituent, par conséquent, un aperçu ponctuel de la variation d'une valeur donnée par comparaison avec la valeur à la même date l'année antérieure.

Autres entités comptables : entités du périmètre comptable du gouvernement comme les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges qui sont directement ou indirectement sous le contrôle du gouvernement, comme le prescrit le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les opérations fondamentales du gouvernement en sont exclues.

Budget sommaire : comprend les prévisions de recettes et le budget des dépenses pour les opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que des projections globales pour les entités qui sont directement ou indirectement contrôlées par le gouvernement, comme le prescrit le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) : conseil de l'Institut canadien des comptables agréés responsable de l'établissement de normes comptables dans le secteur public en fonction des principes comptables généralement reconnus.

Dette de type général : emprunts pour les programmes généraux, y compris toutes les valeurs provinciales qui ne sont pas des dettes auto-entretenues ou qui ne découlent pas de l'acquisition d'immobilisations.

Dette nette sommaire : total des passifs du périmètre comptable du gouvernement moins ses actifs financiers. Il s'agit du solde des passifs qu'il faudra payer ou financer à l'aide de recettes futures.

Emprunts : valeurs ou titres émis au nom de la Province et vendus aux investisseurs des marchés financiers. On compte parmi ces titres des débentures, des bons du Trésor, des billets à ordre, des obligations à moyen terme et des obligations d'épargnes du Manitoba.

Entreprise publique : organisation de la Couronne qui est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales. Elle vend des biens ou offre des services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement et elle peut poursuivre ses activités au moyen de ses recettes.

Fonds d'amortissement : fonds facilement convertible en liquidités et prévus pour rembourser méthodiquement les emprunts à l'échéance.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite : actifs financiers prévus pour permettre au gouvernement de s'acquitter méthodiquement de ses obligations découlant des régimes de retraite.

Garanties : la Province, dans le cours normal de ses activités, peut garantir le remboursement des dettes ou des emprunts engagés par des organismes, c'est-à-dire principalement des entreprises publiques. De telles garanties sont fournies pour les obligations d'épargne Hydro Bonds du Manitoba.

Immobilisations corporelles : immobilisations dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont acquises, construites ou développées, et qui sont destinées à être utilisées plutôt que vendues.

Incidences de la consolidation : ajustements nécessaires pour inclure les recettes et les dépenses des autres entités comptables dans le Budget sommaire, et pour éliminer les transactions entre entités dans le but d'éviter la double comptabilisation des recettes et des dépenses (par exemple, une subvention publique figure comme dépense dans les opérations fondamentales du gouvernement et est éliminée dans les recettes de l'entité comptable concernée).

Infrastructure : sous-ensemble d'immobilisations corporelles utilisées par le grand public, par exemple, les parcs, les routes et les ponts.

Juste valeur marchande : valeur que l'on peut obtenir pour un actif financier ou non financier s'il est vendu sur le marché libre.

Obligation découlant des régimes de retraite : valeur actuarielle de l'obligation non réglée découlant des régimes de retraite du gouvernement et des organisations de la Couronne participantes. La dépense comprend les fonds provenant des crédits relatifs aux opérations fondamentales du gouvernement et l'augmentation, déterminée à l'aide de calculs actuariels, de l'obligation découlant des régimes de retraite.

Obligations : passifs à long terme de la Province non productifs d'intérêts, qui peuvent ou non être assujettis à des modalités de remboursement particulières.

Opérations fondamentales du gouvernement : composante du périmètre comptable du gouvernement. Il s'agit des opérations du gouvernement, y compris les recettes qui sont directement sous le contrôle du gouvernement, ainsi que les programmes et les services fournis par ses ministères.

Organisation de la Couronne : organisation du périmètre comptable qui a été établie par le gouvernement ou dont il a la propriété exclusive, par exemple une société d'État comme la Société des services agricoles du Manitoba.

Périmètre comptable du gouvernement : inclut les opérations fondamentales du gouvernement, les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges.

Principes comptables généralement reconnus (PCGR) : pratiques comptables normalisées et lignes directrices pour la présentation de l'information financière, prescrites par l'Institut canadien des comptables agréés.

Produit intérieur brut (PIB) : valeur marchande totale de tous les biens et services finals produits par l'économie manitobaine.

Rapport dette nette/PIB (produit intérieur brut) : ratio obtenu en divisant la dette nette du gouvernement par la valeur marchande totale de tous les biens et services finals produits par l'économie manitobaine. La dette nette est le total du passif de l'État moins ses actifs financiers. Les agences d'évaluation du crédit et d'autres analystes s'en servent couramment pour apprécier la conjoncture financière d'un État et l'évolution de sa capacité à faire face à ses engagements financiers.

Service de la dette : intérêts et autres dépenses liés aux emprunts provinciaux.

Transferts et recouvrements fédéraux : recettes reçues ou à recevoir du gouvernement fédéral.

Valeur de remplacement des actifs : coût de remplacement d'une immobilisation, selon sa valeur actuelle.

ANNEXE 3
ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE
(PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT)

SANTÉ ET VIE SAINE

Santé

Santé Manitoba
Action cancer Manitoba
Diagnostic Services of Manitoba Inc.
Conseil manitobain de la recherche en matière de santé
Régime d'assurance-maladie du Manitoba
Office de financement des immobilisations hospitalières du Manitoba
Foyers de soins personnels à but non lucratif
Offices régionaux de la santé (y compris les organismes qui en relèvent)
 Office régional de la santé d'Assiniboine
 Office régional de la santé de Brandon inc.
 Burntwood Regional Health Authority Inc.
 Churchill Regional Health Authority Inc.
 Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs inc.
 NOR-MAN Regional Health Authority Inc.
 Association de santé du Nord-Est inc.
 Office régional de la santé des Parcs inc.
 Office régional de la santé du Centre du Manitoba inc.
 South Eastman Health / Santé Sud-Est Inc.
 Office régional de la santé de Winnipeg
Rehabilitation Centre for Children Inc.
Centre Saint-Amant

Vie saine, Jeunesse et Aînés

Vie saine, Jeunesse et Aînés Manitoba
Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances

ÉDUCATION

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
Conseil de l'enseignement postsecondaire
Collège communautaire Assiniboine
Université de Brandon
Collège universitaire de Saint-Boniface
Collège Red River
Collège universitaire du Nord
Université du Manitoba
Université de Winnipeg

Éducation

Éducation Manitoba
Centre des manuels scolaires du Manitoba
Commission des finances des écoles publiques
Divisions scolaires publiques

SERVICES À LA FAMILLE ET CONSOMMATION

Services à la famille et Consommation Manitoba

Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba

Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba

Régie générale des services à l'enfant et à la famille

Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis

Conseil d'administration créé sous le régime de la *Loi sur les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres*

Office des compagnies

Conseil d'assurance du Manitoba

Fonds d'indemnisation des titres fonciers

Office d'enregistrement des titres et des instruments

Bureau de l'état civil

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS, DE L'ÉCONOMIE ET DES RESSOURCES

Affaires autochtones et du Nord

Affaires autochtones et du Nord Manitoba

Fonds de développement économique local

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba

Fonds de la *Loi sur les machines et le matériel agricoles*

Centre de développement des produits alimentaires

Commission hippique

Société des services agricoles du Manitoba

Fonds des bourses d'études vétérinaires

Conservation

Conservation Manitoba

Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba

Pépinière forestière Pineland

Manitoba vert — Solutions écologiques

Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux

Fonds d'aide à la réduction du volume et au recyclage des déchets

Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce

Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce Manitoba

Société du commerce et de l'investissement du Manitoba

Société de développement du Manitoba

Manitoba Opportunities Fund Ltd.

Logement et Développement communautaire

Logement et Développement communautaire Manitoba

Société d'habitation et de rénovation du Manitoba

Manitoba Community Services Council Inc.

Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives

Conseil de promotion de la coopération

Infrastructure et Transports

Infrastructure et Transports Manitoba
Terres domaniales et acquisition foncière
Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est
Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier au Manitoba
Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba
Organisme chargé de la distribution du matériel
Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd
Leaf Rapids Town Properties Ltd.

Innovation, Énergie et Mines

Innovation, Énergie et Mines Manitoba
Fonds de réserve pour l'abandon
Caisse de soutien aux localités minières
Commission de régie du jeu du Manitoba
Fonds de réserve de remise en état des mines
Fonds de réserve de remise en état des carrières
Conseil de l'innovation économique et de la technologie
Centre de technologie industrielle
Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba (M.E.R.L.I.N.)
Fonds d'aide à la production d'éthanol

Administrations locales

Administrations locales Manitoba
Fonds de revitalisation urbaine

Gestion des ressources hydriques

Gestion des ressources hydriques Manitoba

JUSTICE ET AUTRES DÉPENSES

Assemblée législative

Assemblée législative

Conseil exécutif

Conseil exécutif

Commission de la fonction publique

Commission de la fonction publique
Perfectionnement et formation

Culture, Patrimoine et Tourisme

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba
Centre culturel franco-manitobain
Conseil des arts du Manitoba
Société du Centre du centenaire du Manitoba
Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore

Société Voyage Manitoba
Venture Manitoba Tours Ltd.

Régimes de retraite de la fonction publique et autres frais

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Finances

Finances Manitoba
Conseil des corporations de la Couronne
Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Justice

Justice Manitoba
Fondation commémorative Helen-Betty-Osborne
Société d'aide juridique du Manitoba
Curateur public du Manitoba
Commission de réforme du droit du Manitoba
Bureau du contentieux civil
Fonds d'aide aux victimes

Travail et Immigration

Travail et Immigration Manitoba
Bureau du commissaire aux incendies
Fonds pour l'éducation du public sur la sécurité au travail

Sport

Sport
Commission manitobaine de la boxe
Sport Manitoba Inc.

ENTREPRISES PUBLIQUES

Régie de l'hydro-électricité du Manitoba
Société des alcools du Manitoba
Corporation manitobaine des loteries
Société d'assurance publique du Manitoba
Commission des accidents du travail

FONDS SPÉCIAUX, ne relevant pas d'un secteur ni d'un ministère

Compte de remboursement de la dette
Compte de stabilisation des revenus

